

Nombre de conseillers en exercice : 19

L'an deux mille vingt-trois,

Le quatre décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Thierry BAILLARD, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Corinne BRINDEL, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL

Absents excusés : Mélanie FLAMENT, Violette JANET-WIOLAND

Procurations : Christian LEFRANCOIS donne pouvoir à Philippe BRUGERE, Charlotte BOURG à Jean-Pierre SAUGERAS, Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Sandra CHARRIERE à Thierry BAILLARD

Date de la convocation : 27 novembre 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

**DELIBERATION N° 2023-05-03 B – ECOLES – MA COUR IDEALE**  
**Demande de subvention au titre du fonds d'innovation pédagogique**

Monsieur Alain VERMOREL, Adjoint en charge des affaires scolaires, porte à la connaissance des élus, un projet intitulé « Ma Cour idéale ». Celui-ci vise à repenser la cour de l'école élémentaire dans le but de répondre aux besoins fondamentaux des enfants, en végétalisant cet espace.

L'Académie de Limoges avec le programme « Notre école, faisons-là ensemble » du Fonds d'Innovation Pédagogique aide les collectivités à financer les projets d'aménagement des cours d'école. Alain VERMOREL porte à la connaissance des élus, une esquisse ainsi qu'une estimation des travaux globaux de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

**APPROUVE le projet de réalisation d'une « cour idéale » aux écoles municipales**  
**ARRETE LE PLAN DE FINANCEMENT COMME SUIT**

DEPENSES HT		RESSOURCES HT	
Parcours acrobanches	25.000,00 €	Fonds d'Innovation Pédagogique	14.860,00 €
		Commune de Meymac	10.140,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>25.000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25.000,00 €</b>

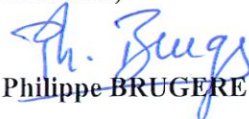
**INDIQUE** qu'un dossier est déposé au titre du Fonds d'Innovation Pédagogique  
**AUTORISE M** le Maire à déposer tous les dossiers de demande de subvention et à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait certifié conforme,  
Meymac, le 4 Décembre 2023

Le Maire,

  
Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture  
019-211913603-20231211-2023-05-03-B-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2023  
Date de réception préfecture : 11/12/2023